



Aleksandra Żłobińska-Nowak

*Université de Silésie,
Katowice, Pologne*

Analyse des verbes locatifs *abandonner, laisser et quitter* suivant les restrictions sémantico-syntaxiques de leur entourage en français dans une perspective historique et contrastive

**The analysis of locative verbs *abandonner, laisser* and *quitter*
according to the semantic-syntactic restrictions of their entourage in French
in a historical and contrastive perspective**

Abstract

The aim of this paper is to examine the three French locative verbs *abandonner*, *laisser* and *quitter* qualified as synonymous by most French dictionaries. All these verbs can describe the same semantic invariant which is the concept of rupture and separation and generate polysemic extension to the semantics of movement. The most common uses of *abandonner* and *quitter* are based on the same syntactic construction [SN figure V SN ground] which, in this form, does not explain any restrictions. In the following study the Author will present a detailed analysis of the characteristics of these three verbs from a diachronic perspective which, perhaps, will enable a better understanding of their functioning in language, thus making their use by non-native speakers more suited to extralinguistic circumstances.

Keywords

Locative verbs, concept of rupture, semantics of movement, figure and ground, translation

1. Introduction

L'analyse linguistique des verbes locatifs commence souvent avec le recensement des éléments à caractère conceptuel ou cognitif qui s'inscrivent dans le processus du déplacement exprimé par l'intermédiaire d'une forme verbale donnée.

Dans les travaux sur la sémantique de la localisation et du déplacement sont mentionnés des termes tels que : la cible (*Trajector, Figure*) qui est un objet exécutant ou subissant le déplacement, le site (*Landmark, Ground*) étant le lieu par rapport auquel on décrit le déplacement, la trajectoire (*Path*) compris comme le déplacement de la cible, la manière (*Manner*) ou la cause (*Cause*) du déplacement (cf. p. ex. Gwiazdecka, 2010 ; Muller, Sarda, 1998 ; Talmy, 1985 ; Borillo, 1998). En privilégiant un de ces trois derniers éléments on peut arriver à une classification des langues selon si elles mettent en relief la trajectoire, la manière ou la cible. Autrement parler, la cible est une entité à localiser et le site étant — une entité localisatrice qui réfèrent respectivement dans une construction locative transitive directe reposant sur le schéma général [SN cible V SN site], au sujet et au complément d'objet direct. La cible peut être également définie comme le rôle assigné au référent à localiser et le site, comme le rôle assigné au référent localisateur.

Néanmoins, certains emplois verbaux correspondant à ce schéma-là n'impliquent pas nécessairement le déplacement dans leur sémantisme, par exemple, on peut comparer à ce propos *quitter la table* (laisser un lieu en s'éloignant) ou *quitter qqn* (laisser qqn pour très longtemps). Selon Philippe Muller et Laure Sarda (1998 : 127) il serait donc souhaitable de ne pas baser cette classe de verbes transitifs directs de déplacement sur leurs propriétés intrinsèques sinon sur la possibilité d'exprimer un déplacement dans la construction [SN cible V SN site]. Il est alors question des verbes susceptibles d'exprimer un « événement de déplacement » quand ils entrent dans une construction transitive directe où des contraintes thématiques attribuent au premier argument N0 le rôle de cible et au second argument, étant en même temps l'objet direct du verbe N1 — le rôle de site.

Dans cet article nous tenterons de présenter une analyse de trois verbes locatifs *abandonner*, *laisser* et *quitter* qualifiés de synonymiques par la plupart des dictionnaires de langue. Les trois peuvent déterminer le même type de l'invariant sémantique qui leur est propre, qui se base sur un concept de rupture et de séparation et engendre l'extension polysémique vers le sémantisme du déplacement. De plus, les emplois les plus fréquents de deux de ces trois verbes-là *abandonner* et *quitter* s'appuient sur le même schéma constructif [SN cible V SN site] qui, sous cette forme, ne fournit aucun indice sur les restrictions de leur usage. Le verbe *laisser* correspondant aux mêmes notions sémantiques ne recouvre pas, pour autant, le même schéma syntaxique. Néanmoins, Sarda (2001: 122) remarque que l'expression du mouvement exprimée par une construction directe [N0 V N1] n'est

pas la plus fréquente en français, contrairement aux constructions indirectes avec des prépositions spatiales [N0 V Prép N1] comme dans le cas des verbes *sortir de, monter à, passer par*, etc.

Cet article vise à proposer une analyse détaillée des particularités des ces trois verbes locatifs choisis dans une perspective diachronique et contrastive censée mieux expliquer leur fonctionnement en langue et contribuer, peut-être, à leur emploi par des locuteurs non-natifs plus adapté aux circonstances extralinguistiques.

2. Particularités du verbe *abandonner*

Le premier sens du verbe *abandonner* cité par les dictionnaires met en valeur le fait que ce verbe décrit un déplacement sans retour à un lieu d'origine :

[AA] : quitter de façon définitive

[RD] : quitter, laisser définitivement (qqn dont on doit s'occuper, envers qui on est lié)

[L] : délaisser, déserter, laisser sans secours, se séparer de

Cependant pour le définir, on emploie très souvent le verbe *quitter* qui figure parmi ses synonymes. Le *Dictionnaire étymologique de la langue française* [DELF] insiste sur le fait que *abandonner* est issu de la locution *a ban donner* « laisser entière liberté, ne pas retenir » dont l'apparition date de l'an 1080.

Comme le remarque Morgane Séénéchal (2012 : 112), la plupart des entrées de dictionnaire du verbe *abandonner* qui expriment le passage « depuis le lieu source » évoquent le concept de rupture entre le sujet et l'objet soit de manière concrète (*lâcher, laisser, quitter*) p. ex. *abandonner les rênes de l'attelage/ un chien/ un enfant* soit abstraite (*renoncer à, capituler, manquer à*) p. ex. *abandonner une idée/ un projet/ ses responsabilités*.

Le verbe *abandonner* est dérivé du substantif *abandon* et s'emploie transitivement du XII^e siècle dans des emplois transitifs directs *N0 abandonne N1* et bitransitifs *N0 abandonne N1 à N2*.

Les acceptations du verbe se concentrent autour de l'idée d'autonomie, d'une rupture des liens concrets ou abstraits ou d'une séparation. Tous ces éléments du sens apportent au verbe *abandonner* une connotation négative. *Abandonner* employé au sens de *quitter, délaisser entièrement* peut prendre un argument locatif en position d'objet direct, comme, en guise d'exemple, *abandonner un village* mais aussi d'autres types d'objets, abstraits ou concrets p. ex. *abandonner son roman, abandonner un vêtement (son t-shirt, son pull etc.)*.

À partir du XV^e siècle le verbe *abandonner* commence à fonctionner au sens abstrait de « ne pas continuer à s'occuper de » et au XX^e siècle à celui de « renoncer », p. ex. *abandonner ses études/ son poste/ la poursuite/ ses fonctions etc.*

Dès le XV^e siècle on peut également apercevoir des emplois avec un objet direct animé (humain ou non), comme p. ex. *abandonner ses amis/ un chien sur la route — quitter qqn; s'en séparer; le laisser à soi-même*.

Dans tous ces emplois on peut noter l'idée de « rupture du lien » qui unissait le sujet et l'objet concret ou abstrait. Dans ce sens-là, la séparation peut s'effectuer au bénéfice d'un tiers d'où la structure [N0 V N1 à N2] dont l'emploi remonte déjà au XII^e siècle, p. ex. *abandonner ses biens à qqn*.

Au XII^e siècle le verbe *abandonner* apparaît dans sa forme pronominale et en tant que tel il dénote plutôt une « interruption du contrôle de soi » qu'une « rupture du lien ». Sénechal (2012 : 116) insiste sur le fait que le verbe *abandonner* n'est pas, de par sa nature, un verbe locatif comme l'atteste son évolution diachronique d'ailleurs. Ses acceptations tournent autour du concept de rupture et d'un mouvement d'éloignement. On arrive à deux situations possibles :

- 1) le mouvement d'éloignement est abstrait et non focalisé, ex. *abandonner tout espoir, abandonner ses fonctions* ;
- 2) le mouvement d'éloignement est focalisé quand l'objet direct désigne un lieu, l'idée de rupture devenant sous-jacente et dans ce cas-ci le procès reflète effectivement un déplacement à partir d'un lieu source, ex. *abandonner l'île, abandonner la région*.

Bien évidemment, dans ce cas-là nous pouvons dire que le verbe *abandonner* peut exprimer un déplacement mais ceci uniquement en fonction de la catégorie sémantique de l'argument en position syntaxique d'objet direct.

Cependant, comme le prouve le dictionnaire *Antidote Ardoise* [AA], dans sa partie cooccurrences pour *abandonner*, la majorité des compléments d'objets directs appartiennent à la catégorie des noms abstraits, p. ex. *abandonner (projet, idée, poste, études, poursuite, lutte, pratique, politique, recherche, carrière, combat, métier, activité etc.)*.

Sénechal (2012 : 130) souligne que les principales extensions du verbe *abandonner* s'appuient sur trois aspects :

- 1) domaine notionnel de la cessation ;
- 2) domaine notionnel de séparation ou rupture entre deux individus et c'est cet emploi secondaire dans l'historique du verbe qui prime en discours et entraîne une extension dans le domaine de la « carence » ;
- 3) emploi transitif direct locatif pour le déplacement depuis un lieu source.

Les constructions syntaxiques les plus fréquentes avec le verbe *abandonner* mettent en évidence la syntaxe transitive directe qui se manifeste dans tous ses emplois. Par exemple, *Le Prépositionnaire* (désormais [PP]) indique les structures suivantes :

- *abandonner qqch/ qqn*, p. ex. *Les marins abandonnent le navire. La mère a abandonné ses enfants* ;
- *abandonner qqch/ qqn à qqch/ qqn* ; p. ex. *Elle a abandonné ses biens à ses proches. Elle a abandonné son enfant à une nourrice*.

3. Particularités du verbe *laisser*

Le verbe *laisser* est issu du latin *laxare* « détendre, relâcher, libérer » (au propre et au figuré) comme le souligne le *Dictionnaire historique de la langue française* [DHLF]. Il fonctionne aussi au sens de « quitter, abandonner, céder, déguerpir » ou « permettre, accorder ».

Les principaux sens de ce verbe issus du latin ont pénétré en français avant la fin du XII^e siècle. Dans les premiers textes où l'on l'emploie, il dénote l'idée de ne pas intervenir, de permettre, par son comportement, qu'une chose ou une personne restent dans le même état. Par conséquent, il est souvent suivi de l'infinitif en fournissant une locution verbale à valeur permissive. Le DHLF précise que le concept d'une séparation spatiale est présent dans l'une de ses valeurs originelles « s'éloigner volontairement de qqch/ qqn » qui conduit, par extension à « passer devant un lieu sans s'y arrêter ».

Historiquement, ses emplois prouvent aussi qu'il exprime le fait de « céder, abandonner », comme en latin, mais ce procès ne s'accomplit pas toujours dans l'espace, sinon dans le temps, au sens « mettre à la disposition de, après soi », p. ex. *laisser ses enfants après soi* — ce qui renvoie à la postérité, l'héritage ou focalise simplement l'idée de permanence dans la durée, cf. p. ex. d'autres emplois cités par le DHLF — *laisser un mauvais goût dans la bouche, laisser des traces* qui remontent au XVII^e siècle.

Le DELF indique la même source latine du verbe *laisser*, celle de *laxare* « détendre, lâcher » qui a donné naissance au sens « laisser aller ».

Le verbe *délaisser* est une combinaison du préfixe *dé-* et du verbe *laisser*, issu toujours du latin *laxare* « relâcher ». Son apparition date du XII^e siècle quand il signifiait d'abord « renvoyer, laisser partir », le sens disparu au profit de celui de « abandonner qqn » (1150) qui est privilégié jusqu'à aujourd'hui.

On peut différencier par conséquent trois grands axes pour ce verbe :

1. Ne pas intervenir — constructions avec un infinitif et un adjectif à la valeur permissive :
 - A. constructions avec un autre verbe intransitif : *laisser entrer* (1050) ;
 - B. constructions avec un autre verbe transitif : *laisser qqn/ qqch faire qqch* (1160) ;
 - C. constructions pronominales : *se laisser mourir* (1176—1181).
2. Séparation spatiale (l'une des valeurs originelles) « s'éloigner volontairement de qqch/ qqn » :
 - A. par extension « passer devant un lieu sans s'y arrêter » ;
 - B. « céder, abandonner » (1080) le procès se déroule dans le temps : *laisser de enfants après soi* (héritage) ; *laisser un mauvais goût dans la bouche* (permanence dans la durée, continuation).

3. Renoncer, s'abstenir de, les nuances d'« interrompre qqch en cours »: ne pas garder volontairement (1080), omettre involontairement, négliger (1274).

Il faut souligner que le verbe *laisser* n'implique pas de mouvement dans son sémantisme (Guillet, Leclère, 1992 : 178) cependant l'interprétation de son complément locatif introduit par la préposition *à* peut être ambiguë, p. ex. :

Jean a laissé son sac à la consigne. — à la consigne réfère à une destination, comme dans :

Jean a laissé son sac à la consigne à dix heures.

Jean a laissé son sac à la consigne pendant une heure. — à la consigne correspond à un complément de lieu statique.

L'observation en est telle que l'interprétation du complément locatif dépend des compléments aspectuels comme celui de temps, mais leur absence impose une interprétation statique, la seule possible, p. ex. :

Jean a laissé du vin dans le verre.

Andrée Borillo (1998 : 124—124) remarque que le verbe *laisser* appartient à la catégorie des verbes privatifs de déplacement, elle recourt, dans ce sens-là, à un petit nombre de verbes agentifs comme, p. ex. *maintenir, bloquer, garder, conserver, retenir, immobiliser*, etc., y compris *laisser* qui correspondent au schéma suivant : [N0Agent Vstat N1cible Prép N2site]. Nous comprenons alors que le verbe *laisser* n'est pas un verbe analogue, quant à la structure syntaxique, à *abandonner* et *quitter* qui se basent sur une construction transitive directe. Au contraire, s'il introduit un nom locatif, il le fait au moyen d'une préposition. Les verbes privatifs de déplacement peuvent être qualifiés d'inhibiteurs de mouvement ou de déplacement. L'action de l'agent (sujet N0) peut fixer à un certain endroit — le site (complément indirect N2), la cible (complément direct N1), p. ex. *Jean (N0) laisse sa voiture (N1) au garage (N2)*.

Il existe des emplois transitifs avec un locatif en position d'objet direct, cependant accompagnés le plus souvent d'un adjectif ou d'un infinitif. Le verbe, dans ce cas-là perd sa valeur locative au bénéfice de la valeur permissive, p. ex. :

laisser son pays (se développer ; tranquille)

laisser sa ville (stagner ; sale)

Le PP liste des constructions syntaxiques suivantes pour le verbe *laisser* :

— laisser qqn/ qqch, ex. *Elle laisse son mari ; Il laisse un message.*

— laisser qqn/ qqch à qqn, ex. *Laissez les enfants à leur mère ; Laissez ces jouets aux enfants.*

— laisser qqn/ qqch + infinitif, ex. *Il me laisse faire ce que je veux ; Cette grande fenêtre laisse voir la mer.*

Le dictionnaire *Les verbes et leurs prépositions* [VP] y rajoute des structures suivantes :

— laisser qqn/ qqch quelque part, ex. *Nous avons laissé notre voiture au garage.*

— laisser qqn/ qqch à + infinitif, ex. *L'article laisse supposer une querelle entre familles.*

— laisser qqn/ qqch + adjetif, ex. *La lecture de cet article me laisse songeur.*

Les emplois avec un infinitif et un adjetif focalisent davantage une valeur permissive originelle du verbe *laisser* comme dans les exemples : *Laisse-le dormir* ou *Laisse-le tranquille.*

Les noms locatifs n'apparaissent que dans des constructions transitives indirectes comme nous venons de le remarquer ci-dessus (ex. *Jean laisse sa voiture au garage*).

4. Particularités du verbe *quitter*

Le verbe *quitter* se joint le plus souvent à trois catégories sémantiques en position du complément d'objet direct :

1) locatif, p. ex. *On quitte son appartement pour la banlieue* ;

2) activité, p. ex. *On quitte le travail à cinq heures* ;

3) animé humain, p. ex. *Quitter sa mère au téléphone.*

Alors que le verbe *abandonner* exprime une rupture de nature définitive, comme nous l'avons vu ci-dessus, le verbe *quitter*, quant à lui, dénote une rupture à caractère plus ou moins décisif entre l'argument sujet et l'argument d'objet direct.

Lorsqu'en position du complément d'objet direct du verbe *quitter* se trouve un locatif, il exprime un déplacement depuis un lieu source, p. ex. *Il a quitté l'école à l'âge de 16 ans*, tandis que, quand cet objet direct renvoie à une activité, une personne, nous avons affaire à un concept de rupture, p. ex. *Je quitte mes amis et je pars* ; *Il a quitté son emploi d'animateur.*

Le DHLF focalise le sens de « pardonner/ donner la rémission de » qui a disparu mais a donné naissance au sens de « laisser, abandonner » remontant au XIII^e siècle. Cet emploi-là ainsi qu'une structure bitransitive au sens de « abandonner, céder (qqch à qqn) » sont à la base des emplois référant à l'idée de « renonciation ».

Le verbe dans son déploiement historique devient au XVII^e siècle un synonyme de *mourir* dans l'expression *quitter le monde*. Ensuite, il signifie « abandon-

ner une activité » d'où même l'emploi *Ne quittez pas !* par ellipse de « ne quittez pas l'écoute », *l'écoute* reflétant une activité.

Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que *quitter* prend comme son complément d'objet direct, un locatif. Du coup, il commence à fonctionner comme « partir, s'éloigner d'un lieu ». Cet emploi transitif direct locatif du verbe *quitter* passe ensuite au sens de « ôter, retirer un vêtement » qualifié de locatif métaphorique. Au même siècle encore, on observe l'apparition de l'emploi qui fait ressortir en position d'objet direct une catégorie d'humains et par conséquent *quitter* reçoit le sens de « s'éloigner, se séparer de qqn ».

Il est à remarquer, d'après cette analyse diachronique proposée par le DHLF et soutenue par Sénechal (2012), que le verbe *quitter* n'est pas non plus un verbe originellement locatif ce qui le rapproche du verbe *abandonner*. Dans l'histoire de son évolution on insiste sur le concept de « rupture de liens » étant à la base des emplois exprimant un déplacement et une séparation. Cependant c'est son emploi transitif direct locatif qui apparaît avec une grande fréquence en discours (Sénechal, 2012 : 125).

Le dictionnaire VP différencie des structures syntaxiques suivantes, possibles pour le verbe *quitter* :

- quitter qqn/ qqch pour qqn/ qqch, p. ex. *Les Martins ont quitté Paris pour la Province* ;
- quitter qqn/ qqch + infinitif, p. ex. *Ils ont quitté la ville pour aller vivre à la campagne*.

Bien évidemment, à ces constructions prépositionnelles s'ajoute une construction transitive directe, la plus fréquente :

- quitter qqn/ qqch, ex. *Nous avons quitté la maison natale*.

5. Équivalents polonais des verbes *abandonner*, *laisser* et *quitter*

<i>abandonner</i>	<i>laisser</i>	<i>quitter</i>
<i>pozostawić, wydać komuś pozostępcoś, zrzec się, opuścić, porzucić, (wy)puścić, zaniechać, zaniechać, odstąpić, wyrzec się, zaniedbać, powierzyć coś komuś</i>	<i>pozostawić, nie brać, ustąpić, powierzyć, opuścić, tracić, poniechać, dać komuś spokój, zostawić bez zmian, przekazać, nie przeszkać, pozwolić</i>	<i>opuszczyć, wyjść, wyjechać, pozostawić, porzucić, puścić, zdjąć, darować, odstąpić, odejść, (z)rzucić, wycofać się, wyłączyć, ustąpić</i>

Le *Grand dictionnaire français-polonais* [GDFP] propose plusieurs équivalents polonais qui se répètent en majorité dans la traduction de ces trois verbes français. Cet état de chose porte à confusion et pose certainement des problèmes pour un Polonais qui serait intéressé des raisons et des restrictions de l'emploi d'un des verbes français en ayant à sa disposition mêmes verbes polonais dans les trois cas.

Les traductions polonaises de *abandonner* mettent en évidence des verbes d'un degré de fréquence discursive relativement réduit comme *zrzec się, wyrzec się, zaniechać*. Le verbe *laisser* possède un grand nombre de verbes équivalents en polonais si on compte ceux qui proviennent de la traduction des locutions où *laisser* est un semi-auxiliaire, p. ex. *pozostawiać do życzenia* (*laisser à désirer*) ; *pozostawiać domyśliowi/ domyślności* (*laisser à penser*) etc.

Quitter, quant à lui, est traduit par une multitude d'équivalents polonais qui tiennent leurs origines de plusieurs différents domaines ce qui prouve qu'il représente un haut degré de polysémie.

6. Principales catégories sémantiques du COD des verbes *abandonner, laisser et quitter*

Nous répertorions ci-dessous quelques principales classes et exemples des mots qui apparaissent en position du complément d'objet direct de nos trois verbes analysés.

abandonner [AA] — 1 : idée, espoir, principe ; 2 : projet, poste, études, poursuite, lutte, pratique, fonctions ; 3 : enfant, mère, fille, père, compagnon, malade ; 4 : patrie, région, village, demeure ; 5 : bagage, voiture, etc.

Abandonner se combine le plus souvent avec des noms correspondant aux activités, fonctions, ensuite avec des humains et finalement avec des locatifs.

laisser [AA] — 1 : message, mot, lettre ; 2 : enfant, fils, fille, bébé, gens, mère, ami, sœur, veuve ; 3 : trace, empreinte ; 4 : dette, héritage, bien, gage, argent, dépôt ; 5 : goût, odeur, parfum ; 6 : descendants, postérité ; 7 : manteau, bagage, voiture, sac ; 8 : besogne ; 9 : rancœur, blessure, remords, inquiétude.

Laisser présente toute une variété des noms objets directs, on y rencontre plusieurs constructions avec un autre substantif dont le sens exige d'être complété, p. ex. *laisser le soin de clore qqch/ de préparer qqch* etc. Dans les constructions transitives directes nous n'avons pas trouvé de locatifs.

quitter — 1 : pays, maison, ville, domicile, salle, lieu, région, territoire, village, foyer, chambre, scène, lit, demeure, endroit, route ; 2 : fonctions, école, présidence, vie politique, emploi, université, métier, enseignement ; 3 : mère, parents, père, ami, maîtresse, amant ; 4 : réunion, bal ; 5 : vêtements, robe.

Quitter — un nombre remarquable de locatifs. Plusieurs noms correspondant aux activités, fonctions, quelques animés humains.

7. Conclusions

Nous avons soumis à l'analyse ces trois verbes locatifs vu qu'ils apparaissent dans les dictionnaires comme leurs auto-synonymes et ceci dans les premières positions de leurs définitions. Il est clair que cet état de chose peut induire en erreur des locuteurs non-natifs qui ne perçoivent pas correctement leurs subtilités de sens.

Aussi bien le verbe *abandonner* que *quitter* dans une perspective historique ne sont pas locatifs. Il est à observer que l'emploi locatif pour ces deux verbes est secondaire néanmoins, la situation discursive du verbe *quitter* démontre que l'extension polysémique locative lui est primaire, tandis que l'extension polysémique du verbe *abandonner* se concentre dans son domaine non spatial qui met en action le concept de « rupture ». *Abandonner* peut cependant facilement pénétrer dans le domaine spatial grâce au type sémantique de l'argument en position d'objet direct.

Il en est de même pour le verbe *quitter* qui, quand il implique en position d'objet direct un locatif, se place dans le domaine spatial et quand cet objet direct est un humain, l'accent est mis sur le concept de « rupture » et « désunion ».

Abandonner et *quitter* sont leurs synonymes réciproques. Ils possèdent également plusieurs autres synonymes en communs, y compris le verbe *délaisser* et *laisser*, qui s'incluent dans leurs espaces sémantiques. Dans le classement des premiers synonymes du verbe *laisser* apparaissent également *abandonner* et *quitter* (voir à ce propos *Dictionnaire Électronique des Synonymes* [DES] — Crisco). Le grand nombre de ces synonymes partagés constitue une information supplémentaire sur leur parenté et leur forte cohésion sémantique.

Abandonner et *quitter* susceptibles d'exprimer le déplacement sont qualifiés d'initiaux et fournissent une information sur la localisation de la cible p. ex. *Les paysans abandonnent la campagne* ; *Julie a quitté son pays* d'où on infère uniquement que *les paysans*, et *Julie* (cibles) étaient dans ces endroits respectifs au début de déplacement, le site, étant le lieu d'origine du déplacement.

L'indice de fréquence du dictionnaire AA est le plus fort pour le verbe *laisser* (70/100), ensuite *quitter* (63/100) et finalement *abandonner* (61/100) ce qui recouvre en quelque sorte ce que nous venons d'observer :

- le verbe *laisser* est originellement locatif, inhibiteur du mouvement ou déplacement ; produit plusieurs constructions qui mettent en jeu d'autres catégories grammaticales, comme, p. ex. adjectifs ou infinitifs et insiste sur l'idée de « permanence » et « durée » ; quant à sa nature syntaxique, il ne correspond pas au même type de schéma que les verbes transitifs directs (représentés, entre autres, par *abandonner* et *quitter*) et introduit un locatif par intermédiaire d'une préposition ;
- le verbe *quitter* présente un fort degré d'extension polysémique dans le discours, dans le domaine de déplacement ;
- le verbe *abandonner* est susceptible d'exprimer le déplacement mais ceci est moins fréquent que dans le cas du verbe *quitter* et n'arrive pas si souvent dans le discours.

La perspective diachronique qui passe à travers l'analyse étymologique et historique des emplois verbaux nous a montré une tendance dans l'extension du sens de ces trois verbes locatifs. Malheureusement, les dictionnaires actuels qui insistent sur les contextes dans lesquels ils apparaissent, leurs définitions, parfois la spécification des catégories sémantiques en position du sujet et de l'objet direct ou indirect ne permettent pas de comprendre, surtout à un non-natif, les nuances de sens qui s'établissaient durant des siècles en ayant pour conséquence des blocages de certaines constructions aujourd'hui.

L'indice de fréquence d'un verbe qui ne se fonde pas sur une compréhension de ses causes ne constitue pas un apport facilitant sa perception ni son apprentissage. Un locuteur non-natif peut se faire aussi des hypothèses sur l'emploi d'un mot, d'une construction à partir des données qu'il mémorise dans des contacts directs avec des natifs mais tout cela risque d'avoir un caractère éphémère tandis que l'approfondissement du déploiement historique des lexèmes saurait fournir plus de précision. On pourrait dire qu'une perception historique du lexique, si elle ne produit pas des archaïsmes, est fort utile dans l'apprentissage d'une langue surtout, comme nous venons de le remarquer, quand nous avons à faire à des synonymes qui s'emploient réciproquement dans leurs espaces sémantiques.

Sénéchal (2012 : 130) remarque que le verbe *quitter* dans le discours est perçu comme prioritairement locatif alors que le verbe *abandonner* persiste un verbe relationnel qui marque une séparation entre deux individus. Le verbe *laisser* demeure fidèle à l'un de ses sens originels « séparation spatiale », « éloignement de qqn/qqch ». Ces constatations pourraient expliquer pourquoi des phrases *Je t'abandonne* ; *Je te laisse* ; *Je te quitte* renvoient aux nuances de sens tellement différentes même si les verbes qui font leur partie sont synonymiques. Leurs emplois inadaptés correctement à des situations discursives peuvent provoquer des malentendus, constituer une marque de connaissance insuffisante de la langue française ou encore fragiliser les locuteurs non-natifs en leur procurant un sentiment de ne pas être en mesure de réagir convenablement au discours des locuteurs natifs. Cependant, toute proportions gardées, la perception de ces trois verbes-là

ressentie par des natifs dans une expression *Je t'abandonner / laisse / quitte* pourrait se résumer d'une façon absolument banalisée en :

- *abandonner* — ne jamais revenir ([RD] ne plus vouloir de, quitter, laisser définitivement) ;
- *quitter* — passer à une autre chose pour revenir peut-être après ([RD] laisser en s'éloignant, en prenant congé, pour très longtemps) ;
- *laisser* — partir pour un certain temps ([RD] se séparer de qqn — quitter volontairement et définitivement possible également).

Quitter et *abandonner* persisteront toujours des verbes très proches sémantiquement et risqueront de poser des problèmes d'emploi à des locuteurs non-natifs. Cependant il faudrait souligner que dans *abandonner* se maintient l'idée d'une sorte de délaissement, de désertion ce qui n'est pas le cas du verbe *quitter*, étant en lui-même plutôt indifférent (<http://www.notrefamille.com/dictionnaire/definition/abandonner/>).

De plus, le verbe anglais *to abandon* hérité du français est encore moins usité et connoté plutôt péjorativement.

Références

- Borillo Andrée, 1998 : *L'espace et son expression en français*. Paris : Ophrys.
- Guillet Alain, Leclère Christian, 1992 : *La structure des phrases simples en français. Constructions transitives locatives*. Genève—Paris : Librairie DROZ.
- Gwiazdecka Ewa, 2010 : « Les verbes de mouvement : quelle modélisation pour le TALN ?». In : Anna Dutka-Mańkowska, Teresa Giermak-Zielińska, éds : *Des mots et du texte aux conceptions de la description linguistique*. Warszawa : Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego.
- Muller Philippe, Sarda Laure, 1998 : « Représentation de la sémantique des verbes de déplacement transitifs directs du français ». *Revue T.A.L.*, 39, 2, 127—147.
- Sarda Laure, 2001 : « L'expression du déplacement dans la construction transitive directe ». *Syntaxe et sémantique*, 1, 2, 121—135.
- Sénéchal Morgane, 2012 : *Le polysémie des verbes à constructions locatives en français contemporain. Le cas des verbes à construction transitive directe locative*. Thèse de doctorat non publiée.
- Talmy Leonard, 1985 : « Lexicalization patterns: semantic structure in lexical forms ». In: Timothy Shopen, ed.: *Language Typology and Syntactic Description*. Cambridge : Cambridge University Press, 57—149.

Source internet

<http://www.notrefamille.com/dictionnaire/definition/abandonner/> (consulté le 13 novembre 2016).

Dictionnaires

- [AA] *Antidote Ardoise*. Version 1.4.9, Druide informatique inc.
- [DELF] Bloch Oscar, Von Wartburg Walther, 1991 : *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris : Presses Universitaires de France.
- [DES] *Dictionnaire Électronique des Synonymes DES*. <http://www.crisco.unicaen.fr/des/>
- [DHLF] Rey Alain, 1998 : *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- [GDFP] Dobrzański Jerzy, Kaczuba Irena, Frosztega Bogusława, 1991 : *Grand dictionnaire français-polonais*. T. 1—2. Warszawa : WP.
- [L] www.littre.org (consulté le 13 novembre 2016).
- [PP] Bulman Françoise, 2004 : *Le Prépositionnaire — dictionnaire des verbes et adjectifs pouvant être suivis d'une préposition*. Via Médias.
- [RD] *Le Robert Dixel Mobile*. Version 4.1, Dictionnaires Le Robert — SEJER.
- [VP] Cholet Isabelle, Robert Jean-Michel, 2007 : *Les verbes et leurs prépositions*. CLE International.